

**ASSEMBLEE
GENERALE
ORDINAIRE**

**Le mot de la
Présidente**

**Rapport
d'activité**

15 JUIN 2024

**CGF
NF**

LE CNFF ET SES AFFILIATIONS

Le CNFF a été créé le 18 avril 1901, « une des dates les plus importantes de l'histoire du féminisme, puisqu'elle consacre l'alliance du féminisme réformiste et de la philanthropie féminine, en fédérant des forces jusque-là dispersées » (Christine Bard, historienne du féminisme).

Organisme apolitique et non confessionnel, reconnu d'utilité publique, fédérateur d'associations féminines, le CNFF milite, depuis plus d'un siècle, pour affirmer la place des femmes dans la société et défendre leurs droits.

Son réseau

Le CNFF constitue la tête d'un **réseau national d'associations** réparties sur tout le territoire français et de **délégations régionales** ce qui lui confère une représentativité effective.

Le CNFF a été membre fondateur du **Comité National de Liaison des Coordinations d'Associations Féminines et Féministes (CNFF-CAFF)**, au sein du « Mouvement Associatif ».

Le CNFF est également membre fondateur du **Collectif National de lutte contre les violences faites aux femmes**, qui a porté la Grande Cause Nationale 2010 et qui a abouti à la loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes et aux incidences de ces dernières sur les enfants ainsi que du **Collectif Abolition 2012** qui a inspiré la loi du 13 avril 2016 et les textes de lutte contre le système prostitutionnel.

Outre son importance en France, **le CNFF est actif au sein d'une Fédération Européenne : le Centre Européen du Conseil International des Femmes (CECIF)**, ainsi qu'au sein de la plus ancienne organisation internationale de femmes (1888), **le Conseil International des Femmes (ICW-CIF)** où il siège et y a plusieurs représentantes dont l'actuelle Présidente internationale. Le CIF est une ONG dotée du statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC). Trois membres du CNFF représentent le ICW-CIF auprès de l'UNESCO à Paris et deux autres représentent le CECIF au Conseil de l'Europe. Quatre de ses membres représentent le ICW-CIF auprès des Nations Unies à Genève. Chaque année au mois de mars, **ses représentantes participent, au sein de la délégation ministérielle française, à la Session de la Commission de la Condition de la Femme (CSW) qui se déroule aux Nations Unies à New York.**

Son objet

Défendre les droits des femmes partout où ils sont en danger ou remis en cause.

Ses objectifs

- Défendre la place de la femme dans la société et veiller au respect de ses droits fondamentaux en France, mais aussi dans le monde grâce à son appartenance au ICW-CIF (Conseil International des Femmes).
- Œuvrer pour l'égalité des droits civils, politiques, économiques et humains entre les femmes et les hommes.
- Veiller au respect des droits humains (lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, situation des femmes migrantes, droits reproductifs, place des femmes âgées dans la société, etc.).
- Contribuer au développement de la formation et de l'autonomisation des femmes et des filles.
- Participer à la construction d'un monde solidaire et éthique dans le respect des droits des femmes, des hommes et des enfants.

Ses missions

Partenaire des Pouvoirs publics et des organisations publiques ou privées, le CNFF assure une veille permanente de tous les sujets liés aux droits des femmes et mène des actions de lobbying auprès des acteurs de la vie publique.

Le CNFF s'implique légitimement dans tous les débats, nationaux et locaux, pour affirmer le rôle de la femme dans la société, sa place et son image.

La gouvernance

Partenaire des Pouvoirs publics et des organisations publiques ou privées, le CNFF assure une veille permanente de tous les sujets

Les membres du Comité Exécutif 2023-2026

Lors de la réunion du 24 juin 2023 du Comité Exécutif les membres du bureau ont été élus, la Présidente ayant été élue le 10 juin 2021.

- Présidente : Marie-Claude BERTRAND
- Vice-Présidentes : Michèle BATUT, Claudie BOUGON-GUIBERT, Nicole HERB, Christiane TRICOT, Michèle VIANES
- Secrétaire Générale : Christiane CHARBONNEL
- Secrétaire Générale Adjointe : Nathalie DELPHIN
- Trésorière : Ludovina MOREIRA-COSTES
- Trésorière Adjointe : Alice BENHAMOU-PANETTA
- Membres : Martine BERMOND, Pascale Mesnil, Michèle Schor-Attali, Chantal Rialin, Françoise SEME-WALLON
- Présidentes d'honneur : Françoise BOUTEILLER, Françoise DELAMOUR, Paulette LAUBIE, Martine MARANDEL, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

Les déléguées régionales

- Christiane CHARBONNEL
- Irène MONLUN
- Jacqueline BOURGEOIS
- Michèle BATUT

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

En France, nous avons la chance de disposer d'un important arsenal législatif pour parvenir à l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes, à vaincre les violences envers les femmes et les stéréotypes liés au sexe.

Malgré ces dispositifs conséquents,
. Les révélations des différents #MeToo,
. Les chiffres-clés – Mars 2023 du Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, l'Étude Nationale sur les morts violentes au sein du couple 2022 de la gendarmerie et de la police, -les rapports du HCE -Haut Conseil à l'Égalité -, de la MIPROF, montrent que le chemin à parcourir est encore long pour arriver au respect des droits humains dus à chaque fille, chaque femme, afin qu'elles ne soient plus la cible de violences sexistes, sexuelles, économiques, administratives, de discriminations sociales et professionnelles.

Force est de constater que le patriarcat est, toujours bien ancré dans notre culture.

Il engendre la transmission des stéréotypes filles – garçons, femmes – hommes. Selon le 6ème rapport sur le sexisme publié le 26 janvier 2024 par le HCE, un quart des hommes de 25-34 ans pense encore qu'il faut être violent pour se faire respecter ; un homme sur 5 dans la même tranche d'âge considère normal d'avoir un salaire supérieur à sa collègue à poste égal, 64% d'entre eux (25-34 ans) disent imiter dans leurs relations sexuelles les vidéos pornographiques diffusant des contenus misogynes violents. ⁽¹⁾ Selon l'étude nationale sur les morts violentes au sein du couple 2022 du ministère de l'Intérieur, 118 femmes ont été victimes de morts violentes au sein du couple. Le Garde des sceaux a annoncé 94 féminicides en 2023 soit une baisse sensible par rapport à 2022. Plus de 50 % des féminicides ont lieu en milieu rural. Particulièrement inquiétant aussi, est le rapport d'information sur l'industrie de la pornographie de la délégation aux droits des femmes du Sénat, suivi de celui du HCE sur l'industrie de la pornographie et la porno criminalité.

Concernant l'égalité professionnelle, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes à temps de travail égal est en moyenne de 14,9% en 2022 ; A temps de travail et poste équivalents l'écart de salaire est de 4,3% ; ⁽²⁾

Pour changer les mentalités, une prise de conscience de toutes les formes de discriminations envers les femmes (violences, inégalité des chances, inégalité professionnelle etc...) doit s'opérer au plus près du terrain.

Un véritable ruissellement des mesures à mettre en œuvre et à coordonner est nécessaire au sein des territoires. **Les élus locaux ont un rôle essentiel à jouer en liaison avec les acteurs de la vie locale.** Nous sommes aujourd'hui en réunion à ANGOULEME, chef-lieu du département de la CHARENTE, et je me réjouis qu'un plan égalité entre les femmes et les hommes ait été mis en place par M. Xavier BONNEFONT, Maire de la ville avec Mme Josiane EPAUD conseillère municipale qui en a la charge, ainsi qu'au sein de l'agglomération Grand Angoulême que M. le Maire préside. Le Conseil départemental a également un plan d'égalité Femmes – Hommes, ainsi que le Conseil Régional.

A cette occasion, Je salue le programme de l'Association des Maires ruraux de France « Elus ruraux relais de l'égalité » (ERRE) pour agir contre les inégalités entre les femmes et les hommes , programme qui va dans le sens des préconisations que nous avons formulées lors de notre colloque du 4 février 2023 « Femmes et Précarité » qui s'est tenu au Palais du Luxembourg sous le haut patronage de Madame Annick BILLON alors Présidente de la délégation des droits des femmes du Sénat, et aux termes duquel la situation des femmes en milieu rural a été pleinement exposée par Madame Marie Pierre MONIER, sénatrice de la Drôme, Vice-Présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat , corapporteuse du rapport « Femmes et égalité en finir avec les zones blanches ».

J'invite chacune et chacun d'entre nous à rencontrer leurs élu·es et être les ambassadrices des messages du CNFF pour l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes, la lutte contre toutes formes de violences et de discriminations envers les femmes, les solliciter sur leur programme d'actions à cet effet et y participer.

Ceci est d'autant plus primordial, que, comme nous le dénonçons régulièrement, on assiste à la montée des extrêmes, des conservatismes et intégrismes religieux, et ce, sur tous les continents. Ces mouvements militent pour la régression des droits des femmes et s'attaquent en premier aux droits et santé sexuels et reproductifs DSSR c'est le « backlasch »

Dans les conflits armés passés et, hélas, récents, le corps des femmes est utilisé comme arme de guerre ;

A la CSW68, en mars dernier, l'évènement national soutenu par la France au siège de l'ONU a été **«Violences sexuelles liées aux conflits et aux crises, quelles avancées ? Quel rôle pour les comités onusiens, les États, les institutions, la société civile et les survivantes ? »**

Lors de la déclaration officielle de la France, notre Ministre Aurore BERGE a lancé « un message d'espoir mais aussi un cri d'indignation. Je veux vous parler du corps des femmes, ce corps qui fait encore l'objet de toutes les dominations, de toutes les violences. Ce corps qui doit être libre, libéré de tout asservissement. Mon message d'espoir est simple : en inscrivant l'avortement dans notre Constitution, la France est la première Nation au monde, et pour l'instant la seule, à avoir consacré notre liberté la plus fondamentale, celle de pouvoir disposer de nos corps.

Le 26 JUIN 2022, soit deux jours après l'abrogation par la Cour suprême des Etats Unis de l'arrêt « Roes versus Wade » garantissant aux femmes le droit d'avorter dans l'ensemble du pays, le CNFF s'insurgeait contre cette décision et demandait l'inscription du droit à l'avortement dans la constitution française afin qu'il soit reconnu comme un droit fondamental ainsi que son inscription dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.

C'est donc avec une énorme satisfaction et une immense joie que, le 4 mars dernier, j'ai assisté, en Tribune d'honneur à VERSAILLES, au vote historique de la loi constitutionnelle de la liberté de recourir à l'IVG, par le Parlement réuni en Congrès sous la présidence de Yaël BRAUN-PIVET. C'est la première fois dans l'histoire de la République Française que le Parlement était présidé par une Femme.

Le 8 MARS, c'est aussi avec une grande émotion que j'assistais, Place Vendôme en Tribune d'honneur, au scellement de la loi dans la constitution.

J'ai fortement pensé à vous toutes, membres et porteuses des valeurs du CNFF, à nos pionnières, à notre chère amie regrettée Lise BEDOSSA, qui, en sa qualité de représentante du CIF à l'UNESCO, a rédigé la résolution « l'IVG, un droit fragilisé » votée par les 67 conseils nationaux affiliés au Conseil International des Femmes réunis en Assemblée Générale à AVIGNON le 22 MAI 2022, à nos mères, grand-mères, tantes, cousines, à toutes les femmes et les filles d'avant 1974, à nos filles et petites filles qui seront, je l'espère, ainsi protégées d'un recul de ce droit fondamental.

Comme vous le savez, le CNFF condamne toute marchandisation du corps humain ; nous nous sommes prononcées contre la GPA, nous soutenons sans relâche la loi du 13 avril 2016 contre le système prostitutionnel. Nous saluons la stratégie nationale de lutte contre le système prostitutionnel et l'exploitation sexuelle lancée par Aurore BERGE notre ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations le 2 mai dernier ; ce plan renforce l'application de la loi de 2016 dans tous les territoires, tient compte des nouvelles réalités de la prostitution en ligne, accentue la sensibilisation du public, en marge de grands évènements tels que les JO, poursuit la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs. On estime que 40 000 personnes sont en situation de prostitution dont 30% de mineurs !

Autre défi majeur à relever pour pallier au recul des acquis pour les droits des femmes et aux inégalités, est de combler l'écart entre les femmes et les hommes dans le numérique.

Une société dont les algorithmes ne sont gérés que par des hommes, crée des biais de genre et donc un déséquilibre. Les nouvelles technologies sont créées en grande majorité par des hommes ; l'IA, reproduisant l'intelligence humaine, reproduit aussi ses biais. La présence des femmes à égalité avec les hommes pour les données numériques générant les algorithmes est indispensable pour contrer les biais de genre.

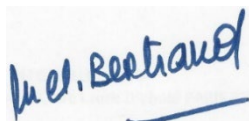
Claudia GOLDIN, Première femme lauréate unique du Prix Nobel d'économie 2023, pour ses recherches sur la place des femmes dans le marché du travail, a « affirmé que la route vers l'égalité est encore longue».

En conclusion, Mesdames, Messieurs, Chères amies, Chers amis, rien n'est acquis, ne lâchons rien. Résistons !

⁽¹⁾ source : HCE 6ème rapport du sexisme en France 22 janvier 2024

⁽²⁾ source : INSEE – Observatoire des inégalités

Le 3 juin 2024

A handwritten signature in blue ink that reads "M. C. Bertrand".

Marie-Claude BERTRAND
Présidente du CNFF

⁽¹⁾ source : HCE 6ème rapport du sexisme en France 22 janvier 2024

⁽²⁾ source : INSEE – Observatoire des inégalités

... Claudia GOLDIN affirme que la route vers l'égalité est encore longue. Elle est récompensée pour « avoir fait progresser notre compréhension de la situation des femmes sur le marché du travail », explique le comité Nobel. « Les travaux de la chercheuse ont « permis de mieux comprendre les facteurs qui affectent les opportunités des femmes sur le marché du travail et la demande pour leur travail », salue le jury. **Première lauréate unique.**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Activités internes au CNFF

Le Comité Exécutif s'est réuni 8 fois dont 3 avec les représentantes des associations membres et déléguées régionales.

Toutes les réunions se sont tenues via ZOOM à l'exception de celle du 24 juin 2023.

Lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2023, Marie-Cécile MOREAU a été nommée membre d'honneur du CNFF.

Election des membres du Comité Exécutif du CNFF lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2023 :

5 Postes étaient à pourvoir (1/3 des membres du Comité). Ont été élues ou réélues : Alice BENHAMOU-PANETTA, Présidente de Vivent les Femmes – Marine BERMOND, Présidente de Femme 3000 – Ludovina MOREIRA, Trésorière du CIF – CECIF – CNFF – Pascale MESNIL, Présidente de l'Union Européenne des Femmes, section française – Michèle SCHOR-ATTALI, Présidente de l'Association Femmes Françaises des Carrières Juridiques. AFFCJ

Election des membres du Bureau Exécutif du CNFF dont les postes sont vacants et des conseillères aux Commissions lors du Comité Exécutif du 4 juillet 2023 :

Lors du Comité du 4 juillet 2023, il a été procédé à l'élection des membres du Bureau Exécutif dont les postes sont vacants. Selon les Statuts, le bureau se compose de : La présidente - 5 Vice-présidentes – 1 Trésorière 1 trésorière adjointe – 1 Secrétaire générale – 1 Secrétaire adjointe.

Sont en renouvellement les postes de Trésorière, Trésorière adjointe, Secrétaire adjointe. Durée du mandat à ces fonctions : 3 ans (2023/2026).

Election des membres du bureau du CNFF :

Trésorière : Ludovina MOREIRA

Trésorière adjointe : Alice BENHAMOU-PANETTA

Secrétaire adjointe : Nathalie DELPHIN

Election aux postes de conseillères :

Communication et nouvelles technologies : Nicole HERB

Sports : Michèle BATUT

Santé : Nathalie DELPHIN

Europe : Françoise SEME-WALLON

Arts et Lettres : Alice BENHAMOU-PANETTA

Environnement : un groupe de travail a été élu : Alice BENHAMOU-PANETTA, Pascale MESNIL, Nathalie DELPHIN, Marine BERMOND

Chantal RIALIN Présidente de « Femmes pour le Dire Femmes pour Agir » est cooptée en tant que membre du Comité Exécutif en remplacement de Claudie CORVOL, démissionnaire, jusqu'à la fin de son mandat, soit la prochaine Assemblée Générale.

Les membres du bureau 2023 – 2024 sont :

- Présidente : Marie-Claude BERTRAND
- Secrétaire Générale : Christiane CHARBONNEL
- Secrétaire Générale adjointe : Nathalie DELPHIN
- Trésorière : Ludovina MOREIRA
- Trésorière adjointe : Alice BENHAMOU-PANETTA
- Vice-Présidentes : Michèle BATUT, Claudie BOUGON GUIBERT, Nicole HERB, Christiane TRICOT, Michèle VIANES

ARTICLES ET COMMUNIQUES :

- Article sur la proposition de loi de l'aide universelle d'urgence pour les femmes victimes de violences, votée à l'Assemblée Nationale le 16/01/2023 et remis aux participants.es au colloque « Femmes et précarité : causes, conséquences et préconisations » le 4 février 2023. Vote du sénat le 16 février 2023, Loi promulguée le 28 février 2023. (Annexe 1)

- Marche du 12 novembre 2023 – communiqué adressé à Madame Yaël BRAUN PIVET, Présidente de l'Assemblée Générale, et à Monsieur Gérard LARCHER Président du Sénat.

« Le CNFF - Conseil National des Femmes Françaises- est une fédération d'associations féminines et féministes, reconnue d'utilité publique, qui a été fondée principalement par les Dreyfusardes le 18 avril 1901.

En mémoire à nos pionnières et fidèles à nos valeurs de défense de la dignité de la personne humaine, des droits des femmes partout où ils sont en danger, de la laïcité, de la République, nous marcherons dimanche 12 NOVEMBRE à vos côtés, pour la République et contre l'antisémitisme, à PARIS, LYON, BORDEAUX, POITIERS, VILLERS SUR MER, BORDEAUX et autres villes de province. »

Marie-Claude BERTRAND
Présidente CNFF

COLLOQUE Femmes et précarité : causes, conséquences, préconisations. 4 février 2023 Palais du Luxembourg, salle Médicis - 15 rue de Vaugirard 75006 Paris.

Ce colloque, sous le haut-patronage de Madame Annick BILLON, Sénatrice, Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'Egalité des chances entre les femmes et les hommes, s'est décliné en deux tables rondes

Ouverture : Marie-Claude BERTRAND Présidente CNFF

1ère table ronde : Les Femmes les plus exposées à la précarité : Michèle VIANES (Modératrice)

- **Femmes en milieu rural et précarité : intervention de Madame Marie-Pierre MONIER, Sénatrice de la Drôme**, Vice-présidente de la Délégation aux droits des femmes du Sénat, Co-rapporteuse du rapport « Femmes et égalité en finir avec les Zones blanches » et professeur de mathématiques.

- **Femmes dans les quartiers, parents solo, travailleuses à temps partiel, les plus exposées à la précarité ? : intervention de Madame SIHEM HABCHI, Directrice** des activités de l'Association AURORE Paris Nord, Centres d'hébergement d'urgence sur PARIS.

- **Impact des violences conjugales et emploi des femmes : intervention de Christiane CHARBONNEL**, Avocate honoraire, Membre du Comité Exécutif du CNFF, Présidente du CIDFF des Hautes-Pyrénées et administratrice de différentes structure sur son département ;

Au terme de cette première table ronde, il y aura un temps questions/réponses.

2ème table ronde : Conséquences et Préconisations : Marie-Claude BERTRAND (Modératrice)

- **Santé et Précarité : intervention de la Docteure Nathalie DELPHIN**, Membre du Comité Exécutif du CNFF, Présidente du Syndicat des Femmes Chirurgien Dentistes, Vice-présidente de l'Union régionale des professionnels de santé chirurgiens-dentistes de la Nouvelle Aquitaine et élue ordinale référente violences pour lutter contre les violences faites aux femmes.
- **La Précarité et le décrochage scolaire : Intervention de Monsieur Daniel AUVERLOT**, Recteur de l'Académie de Créteil depuis 2018.
- **Les difficultés pour accéder au sport et à la culture dans les familles vivant dans la précarité : Intervention de Madame Laurence FISCHER**, triple championne du monde de karaté, diplômée de l'ESSEC. Engagée au côté de Play International (ex-Sport sans Frontières) – Fondation PANZI en RDC, fondatrice de Fight for Dignity, un programme sportif et social spécifiquement adapté aux femmes victimes de violences – Club des champions de la paix – Ex-ambassadrice du sport auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Au terme de cette deuxième table ronde, il y aura un temps questions/réponses.

Un livret reprenant les minutes du colloque sera édité en 2024 où il sera fait une synthèse des préconisations. Il sera ensuite communiqué notamment, aux différents ministères concernés ainsi qu'à d'autres personnalités de la vie publique susceptibles de pouvoir agir pour lutter contre la précarité des femmes.

CSW 67 : EVENEMENT PARALLELE : L'INNOVATION PAR ET POUR LES FEMMES en partenariat avec UEF et ONU FEMMES France - 15 MARS 2023 - exposé de Marie-Claude BERTRAND «

L'éducation inclusive des filles et des femmes au numérique : enjeu incontournable à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes » Pascale MESNIL et Christiane TRICOT sont intervenues pour l'UEF, Isabelle BLIN pour ONU Femmes France.

24 juin 2023, au terme de l'Assemblée générale du CNFF, Intervention de Lucile PEYTAVIN, docteure en histoire, spécialiste du travail des femmes dans l'artisanat et le commerce, membre de l'Observatoire sur l'émancipation économique des femmes de la Fondation des femmes et experte des violences pour le Cabinet Psytel ;

Autrice du livre « Le coût de la virilité – ce que la France économiserait si les hommes se comportaient comme les femmes », elle présentera son ouvrage.

A la lumière des estimations de la population carcérale en France auprès des Ministères de la Justice et de l'Intérieur, Lucile PEYTAVIN dresse plusieurs constats. Combien paye la société, l'Etat pour faire face à la délinquance masculine ? Combien la France économiserait si les hommes se comportaient comme les femmes ? Chaque fait de violence entraîne des frais : de police, de justice, de prise en charge de la santé des victimes, etc. Estimation de ce coût : 100 milliards d'euros par an. Ce surcoût, Lucile PEYTAVIN l'a appelé le coût de la virilité. Pourquoi ? Parce que c'est l'éducation virile que les hommes ont reçu qui les conduit à adopter des comportements asociaux.

Relations et Rencontres avec les ministères

- **17 janvier 2023 : réunion ministérielle de préparation à la CSW67**
- **24 janvier 2023 : invitation de Marlène SCHIAPPA**, secrétaire d'Etat en charge de l'Economie sociale et solidaire et de la vie associative

- **8 mars 2023 : Invitation de Mme Catherine COLONNA**, Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères : la diplomatie française en action, une table ronde était organisée pour le lancement de la stratégie internationale de la France en matière de Droits et Santé Sexuels et Reproductifs 2023-2027 – remise du prix Simone VEIL de la République Française 2023, à une association salvadorienne qui œuvre pour la dépénalisation du droit à l'avortement. Table ronde : « Femmes engagées pour les droits et la liberté.

- **8 mars 2023 Invitation de Madame Isabelle ROME** Ministre déléguée F/H « Universelles – Journée internationale des droits des Femmes » en lettres et en musique avec celles qui de par le monde mènent un combat quotidien pour la liberté » l'évènement se déroulait à la maison de la radio et de la musique

- **21 mars 2023 - Ministère de la Santé : ENTRETIEN AVEC MME ANGELE MALATRE** Conseillère Innovation et prospection de Mme Firmin Le Bodo Ministre Déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des professions de santé au ministère de la Santé. Marie-Claude BERTRAND Présidente du CNFF et Nathalie DELPHIN Membre du Comité exécutif, Conseillère santé CNFF, Présidente des Femmes Chirurgien Dentistes ont été reçues, au Ministère de la Santé et de la prévention, par Madame Angèle MALÂTRE. L'objectif de cette rencontre était de mieux faire connaître les actions du CNFF. Concernant les violences faites aux femmes, les dossiers mobilisent plusieurs ministères nécessitant un travail en transversalité. Remise du badge Soroptimist I/France « le cœur des femmes » crée pour l'action de sensibilisation aux maladies cardio-vasculaires des femmes.

- **16 juin 2023 : Ministère de la Santé pour le 2ème comité de suivi du Comité territorial de lutte contre les violences, invitation adressée à Marie-Claude BERTRAND et Nathalie DELPHIN.** En présence de Mesdames Agnès Firmin Le BODOT (Ministre de la santé) et Isabelle ROME (Ministre déléguée auprès de la Première Ministre, chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes, et de la lutte contre les discriminations). Bilan : 56 dispositifs ont été financés (Plan Toutes et Tous égaux) – nécessité de créer des Maisons des Femmes dans chaque département avec une coordination entre les services de l'Etat et les Associations -. Un protocole pour les psycho trauma s'impose, soit, un protocole de soins pour les femmes victimes de violences conjugales alors qu'il est également essentiel de se déployer dans les territoires ruraux.

- **27 JUIN 2023 : Invitation de Marlène SCHIAPPA** secrétaire d'Etat à l'Economie Sociale et Solidaire et à la vie associative auprès de la Première Ministre.

- **21 août 2023 : entretien avec Bérangère COUILLARD**, nouvelle Ministre Déléguée auprès de la Première Ministre, chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. Marie-Claude BERTRAND et Marine BERMOND se rendront à l'invitation de Madame la Ministre. A l'occasion de ce rendez, peu après la prise de fonction de Madame COUILLARD, une brève présentation du CNFF sera faite, alors qu'il a été évoqué le colloque « Femmes et Précarité » et annoncé le colloque à venir sur le.s féminisme.s où elle souhaite se rendre.

- **17 OCTOBRE 2023 : Marie-Claude BERTRAND est conviée par Delphine O ambassadrice au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères** au lancement de son livre « La diplomatie féministe est un sport de combat » - les droits des femmes est un enjeu mondial,(Editions Tallandier), avec le soutien de la Fondation RAJA-Danièle MARCOVICI – Préface du Dr Denis MUKWEGE, Prix Nobel de la Paix

- **11 DECEMBRE 2023 : Sur invitation de Bérangère COUILLARD Ministre déléguée chargée de l'égalité entre les Femmes et les Hommes et de la Lutte contre les discriminations, Marie-Claude BERTRAND se rendra à l'annonce du Plan national de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains 2024-2027** présenté par Madame la Ministre et Roxana MARACINEAU Secrétaire générale de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) . « *La traite d'êtres humains recouvre différentes formes d'exploitation : proxénétisme et exploitation sexuelle, soumission à du travail ou services forcés, exploitation de la mendicité, contrainte à commettre tous délits et crimes. En 2022 2027 victimes ont été enregistrées par la police et la gendarmerie – Parmi les victimes 76% sont majeures(mais 78% des victimes de mendicité forcées sont mineures) 67% sont des femmes (elles représentent 97% des victimes de proxénétisme) – l'Enquête 2022 du SSMSI et de la MIPROF auprès de 81 associations spécialisées 4400 victimes ont été repérées par 72 associations, parmi elle 2994 victimes ont été accompagnées, 90% d'entre elles avaient été exploitées au moins en partie en France, seulement 39% des victimes accompagnées ont déposé plainte* ». Selon les chiffres de l'ONU et du Conseil de l'Europe, la TEH serait l'une des formes de trafic les plus rémunératrices dans le monde.

Relations et Rencontres avec les parlementaires, le HCE Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes – la MIPROF Mission Interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains ;

- **29 mars 2023 Marie Pierre RIXAIN : 2ème édition des Rencontres de l'Égalité Economique et professionnelle – Assemblée Nationale « L'AUTONOMIE ECONOMIQUE COMME LEVIER DE PERFORMANCE »** exemple de la SUEDE – « L'impôt des femmes est-il juste ? » « Agriculture, construction, tech : demain, des métiers féminisés »

- **18 septembre 2023 - 3ème Edition des rencontres de l'égalité économique et professionnelle « PERSPECTIVE FRANCO-ITALIENNE »**

- **28 novembre 2023** : A l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes invitation de Madame Véronique RIOTTON Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à l'évènement « Combattantes. Après des violences, le sport pour se reconstruire » projection du film « les touchées » suivi d'un débat – Michèle VIANES, Nathalie DELPHIN, Marine BERMOND, Françoise SEME WALLON accompagnaient Marie-Claude BERTRAND

HCE - HAUT CONSEIL A L'EGALITE

- **6 mars 2023 : HCE – HAUT CONSEIL A L'EGALITE** « Le HCE à l'écoute des associations » Le CNFF y est représenté par Marine BERMOND, membre du Comité Exécutif du CNFF. (Annexe 2)

- **27 septembre 2023 : Remise du rapport : Porno criminalité, mettons fin à l'impunité pornographique par Sylvie Brossolette Présidente du HCE et Céline PIQUES , rapporteuse et coprésidente de la commission** « violences faites aux femmes » à Bérangère COUILLARD, Ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations. « Le discours pornographique fait partie des stratégies de violence qui sont exercées à notre endroit, il humilie, dégrade, il est un crime contre notre humanité ». Monique WITTIG.

- **7 NOVEMBRE 2023 : REMISE DU RAPPORT : La Femme invisible dans le numérique le cercle vicieux du sexisme à Bérangère COUILLARD**, ministre déléguée auprès de la Première Ministre, chargée de l’Egalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations

MIPROF – MISSION INTERMINISTERIELLE POUR LA PROTECTION DES FEMMES CONTRE LES VIOLENCES ET LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

- **21 NOVEMBRE 2023 MIPROF : les 10 ans de la MIPROF : RENCONTRES INTERPROFESSIONNELLES** / analyses violences - données 2022-

Autres Rencontres : Associations – Partenaires -

- **20 mars 2023 : Association Femmes Monde en partenariat avec la Commission Nationale Française pour l’UNESCO - invitation de Claudine MONTEIL** rencontre avec les historiennes et essayistes Lucile PEYTAVIN et Lucile QUILLET sur ce que la société coûte aux femmes – ainsi qu’avec Julie MERINGER fondatrice de « feminist’in the city ».
- **24 MAI 2023 : AFFCJ – Association Française des Femmes des Carrières Juridiques - présidée par Michèle SCHOR-ATTALI** : Colloque « Regards croisés sur la Protection de l’Enfance ». Marie-Claude BERTRAND y était présente pour le CNFF. Interventions de Dominique ATTIAS, Vice-bâtonnière du Barreau de PARIS, Dominique VERSINI, adjointe à la Maire de Paris, chargée des Droits de l’enfant et de la Protection de l’Enfance, ancienne Secrétaire d’Etat chargée de la lutte contre la précarité et l’exclusion et le Directeur Général de l’OSE –Œuvre de Secours aux Enfants - dont l’objet est la protection de l’enfance dans la communauté juive.
-
- **17 octobre 2023 : RENCONTRE avec La délégation des Femmes de la République Démocratique du NEPAL** : Marie-Claude BERTRAND était accompagnée de Christiane TRICOT Vice-présidente CNFF Présidente de l’UEF section française, et de Françoise SEME WALLON administratrice CNFF , secrétaire générale UEF section française. échanges sur nos législations , pratiques et connaissances au sujet de droits des femmes, de l’éducation, etc...
- **21 OCTOBRE 2023 : REGARDS DE FEMMES présidée par Michèle VIANES : « Pour les droits humains universels des femmes, 25 ans d’actions de Regards de Femmes »** avec Nicole Ameline Vice-Présidente du Comité CEDAW, ancienne ministre des droits des femmes, et Marlène SCHIAPPA, Ministre 2017-2023, Marie-Claude Bertrand a eu l’honneur d’intervenir pour le CNFF dans la table ronde « Regards de Femmes membre de coalitions internationales »

LE COLLECTIF : Ensemble contre le sexisme

Le 25 janvier 2023, Marie-Claude BERTRAND s’est rendue à la journée du collectif « Ensemble contre le sexisme », dont le CNFF est membre, lequel a organisé une pièce de théâtre intitulée « le procès du sexisme » le jury était appelé à se prononcer sur 3 questions :

- Le sexisme tue-t-il le talent, la créativité et le désir ?
- Les hommes sont-ils engagés dans la lutte contre le sexisme
- Les institutions peuvent-elles et veulent-elles lutter contre le sexisme ?

Le même jour, le Président de la République, sur proposition d’Ensemble contre le sexisme et à la demande de Sylvie Pierre Brossolette Présidente du HCE, a officialisé la création de la journée nationale contre le sexisme. Le 25 janvier. (Annexe 3 : communiqué de presse).

COMPTES-RENDUS DES DÉLÉGUÉES REGIONALES

Rapport 2023 Région Nouvelle-Aquitaine -

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE – Marie-Claude BERTRAND présidente CNFF

La Charente est un des 12 départements de la NA et compte un peu plus de 352 000 habitants.

En 2023, la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité a poursuivi les actions dans le cadre du plan interministériel Egalité Femmes-Hommes 2023-2027, comme à intensifier les actions en matière de lutte contre les violences faites aux femmes : - renforcement des dispositifs de prise en charge des victimes de violences conjugales dans le département - accueil de jour, permanences sur les territoires ruraux, - renforcement de l'accès aux droits via le soutien aux postes de juristes du CIDFF16, - consolidation du service emploi du CIDFF, soutien aux projets pour l'égalité professionnelle et la mixité des secteurs d'activité – soutien aux parcours de sortie de la prostitution.

Pour la journée du 8 MARS, la Délégation aux Droits des Femmes, en partenariat avec la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, les villes d'ANGOULEME, de SOYAUX, de LA COURONNE, la participation des associations en faveur l'égalité F / H , a organisé un **Village itinérant de l'égalité femmes- hommes** ; de nombreux collégiens ont participé à des ateliers récréatifs et interactifs ; cette action a permis de sensibiliser environ **250 personnes**.

Elle a aussi proposé le concept du **Rallye des Pépites**, action innovante, pour permettre la découverte de l'inter-filière du cognac et promouvoir la mixité des métiers sur le territoire charentais. Ce projet a été financé par VERALLIA, l'Etat, la Région et Grand Cognac. Le rallye a compté 192 participants dont 80% de moins de 25 ans répartis en 48 équipages.

A l'occasion du 25 novembre, a été lancée une nouvelle campagne de communication sur le 0800 16 79 74 qui est le numéro départemental d'urgence violences conjugales. Ce numéro permet une écoute 24H/24 et 7J sur 7 par des personnes formées et connaissant tous les dispositifs locaux.

Selon l'observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine, il y a eu 589 faits constatés de violences sexistes et sexuelles en 2023, contre 494 en 2022, soit une augmentation de 19,2% (en NA 8638 faits constatés – évolution +11,5% - Evolution nationale +7,5%) ; L'enquête de l'observatoire porte aussi sur les violences subies par les femmes en situation de handicap et des femmes victimes de violence en milieu rural.

Selon l'étude du ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, il n'y a pas eu de morts violentes au sein du couple en Charente au cours de l'année 2022 ;

UN IMPORTANT COLLOQUE SUR LA PARENTALITE et VIOLENCES CONJUGALES était organisé par l'UDAF à la demande et avec le soutien de la délégation départementale aux droits des femmes , celui du GRAND ANGOULEME le 30 NOVEMBRE 2023

La conférencière Karen SADLIER Docteure en psychologie clinique et psychopathologique, auteure de plus de 30 ouvrages sur le sujet de l'enfant et la maltraitance ou la violence., formatrice des magistrats à l'ENM, des travailleurs sociaux et médicopsychologiques de la Protection de l'Enfance, est intervenue en première partie sur la question de repérer l'enfant « co-victime », accueillir sa parole, l'accompagner et le protéger et Soutenir la parentalité chez la victime.

La cheffe de service Action familiale à l'UDAF de la Charente a présenté l'expérimentation « **Passage de bras** » : Un dispositif suivant lequel lorsque les parents ne peuvent et/ou ne doivent plus avoir de communication, c'est un tiers qui assure le transfert de l'enfant d'un parent à l'autre. Une membre de la commission juridique de la Fédération Française des Espaces de Rencontre enfants-parents, Responsable du Trait Union – La Passerelle à Limoges (Haute Vienne) a présenté l'espace de Rencontre Protégé enfants-parents.

La Directrice adjointe France Victime 16, la commandante à la protection des familles- groupement de Gendarmerie Départementale de la Charente, le Chef de l'unité des atteintes aux personnes-commissariat de Police Angoulême, la Cheffe de service éducatif du Service d'Accueil et d'Hébergement de l'Association Père le Bideau – Antenne locale du centre de Prise en charge des auteurs de violences conjugales, la Conseillère technique, Maison Jean Baptiste et Service Accueil et Hébergement de l'Association Père Le Bideau – Antenne locale du Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales ont présenté le **CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES (CPCA)**

La conférencière Karen SADLIER a conclu le colloque sur la question d'accompagner la parentalité chez l'auteur, tout en protégeant l'enfant.

Chaque table ronde était suivie d'échanges avec le public.

Une brochure sur « La santé des enfants exposés aux violences conjugales » le monde du silence de la Région Nouvelle Aquitaine éditée pour chacun des départements était à la disposition du public. 319 personnes ont participé à ces conférences et tables rondes.

.Convention entre le CHRS Parenthèse avec Radio Taxi à ANGOULEME afin de répondre au besoin de transport des personnes victimes de violences conjugales.

. Relais de la campagne de communication nationale sur les Centres de Prise en charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA) En Charente l'antenne locale est portée par l'APLB.

- **SUR les actions des collectivités territoriales :**

LA REGION

signataire de la Charte européenne de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes dans la vie locale, elle a intensifié son action pour la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité en adoptant un nouveau règlement d'intervention en juin 2023 ; Création de l'observatoire régional des violences sexistes et sexuelles ; Cap Métiers NA - Plan d'action régional de l'entrepreneuriat féminin : porter à terme en N-A l'entrepreneuriat féminin à 45%

Pour une communication publique sans stéréotype de sexe en interne comme en externe ; adoption du guide pratique du HCE durant l'année 2024 et diffusion à l'ensemble des personnels ; signature de la convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe.

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL a adopté un budget sensible au genre permettant d'interroger l'usage et l'impact de la dépense publique autour de trois questionnements : - la dépense publique bénéficie-t-elle de manière égale aux femmes et aux hommes ? – Agit-elle durablement sur les inégalités de genre ? – Soutient-elle des politiques pertinentes pour l'égalité en Charente ?

Le département est le premier de France à s'engager dans une telle démarche.

Dans le prolongement de la journée internationale des droits des femmes, le Département a organisé une soirée abordant le sport au féminin avec des échanges autour du quotidien des sportives professionnelles, et le témoignage de Marion Sicot, ancienne cycliste professionnelle, auteure de « Harcelée, dopée, mais de retour ! » Dans le cadre du « Projet Sport au féminin » mené par Madame Célia HELION Vice-Présidente en charge des sports et activités de pleine nature, il est prévu notamment de « créer un point d'entrée égalité femmes/hommes, de mettre en réseau les sportives en créant des groupes de paroles et d'échanges, valoriser et sensibiliser le monde économique à la pratique féminine »

COMMUNAUTE D'AGLOMERATION GRAND ANGOULEME – COMAGA – campagne de communication pour la journée du 8 mars ; cette année met à l'honneur 11 femmes artistes du territoire à travers 9 arts majeurs ((l'architecture, la sculpture, les arts visuels, la musique, les arts de la scène, la littérature et la poésie, le cinéma, les arts médiatiques et la bande dessinée)

LA VILLE D'ANGOULEME

M. Le Maire, Xavier BONNEFONT, a créé une nouvelle délégation en faveur des Droits des femmes et de l'Égalité Femmes-Hommes, confiée à Mme Josiane EPAUD, conseillère municipale. La Ville d'Angoulême engage une démarche de rencontres des nombreux partenaires locaux et nationaux, intervenant sur ces questions et définit son propre cadre d'intervention. » Il s'agira, d'une part, d'intégrer cet enjeu progressivement dans les politiques publiques menées par la ville sur le territoire communal ; d'autre part, de renforcer l'égalité professionnelle au sein des services de la collectivité ».

AXE 1 : L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA VILLE D'ANGOULÊME ; 55 ACTIONS POUR :

- Susciter, ouvrir, permettre le débat et les échanges en matière d'égalité femmes-hommes
- Aménager les espaces publics dans le sens de la mixité
- Favoriser l'implication égalitaire dans l'action citoyenne, publique et politique
- Permettre et encourager un équilibre des rôles
- Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes

AXE 2 : L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES RESSOURCES HUMAINES DE LA VILLE D'ANGOULÊME ; 15 ACTIONS POUR :

- Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération et favoriser l'évolution professionnelle
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

Réalisation et diffusion d'un **ANNUAIRE DES FEMMES CÉLÈBRES D'ANGOULÊME** –

SEMINAIRE DE DEUX JOURS SUR L'EGALITE ENTRE LES FILLES ET LES GARCONS POUR LES 220 AGENTS DU SERVICE ENFANCE DES ECOLES D'ANGOULEME : mixité dans les jeux , cours de récréation, tables à la cantine, « il s'agit de déconstruire les stéréotypes qui engendrent des agresseurs » Edith Maruéjols

LES ASSOCIATIONS – COLLECTIFS

FESTIVAL LA ROCHE AUX FEMMES 29 SEPTEMBRE au 1er OCTOBRE 2023 de la Compagnie Bliss'Art à LA ROCHEFOUCAULD commune d'environ 2900 habitants située à 21 Km d'Angoulême qui draine une importante population rurale des alentours ; festival socio culturel de 3 jours autour de la femme, de la condition féminine, son évolution, sa place dans la société actuelle en abordant des thématiques sous toutes formes d'expression artistique tels que spectacles, projections, expositions, débats, performance.

Le CIDFF 16 et Collectif du 8 mars : ont élaboré un quiz – JOURNEE MONDIALE DU DROIT A L'AVORTEMENT 28 septembre 2023

Soroptimist I d'ANGOULEME et de COGNAC ont organisé les Salons de Femmes Salons de la Créativité et de l'artisanat d'art au Féminin, dans chacune des deux villes. Les fonds recueillis ont servi à l'octroi de bourses pour l'entrepreneuriat féminin par SI ANGOULEME et au soutien de maison d'accueil pour les femmes victimes de violences par SI COGNAC.

Dans le cadre que la quinzaine de la lutte contre les violences faites aux femmes, chacune des structures a fait projeter dans les salles de Cinéma d'Angoulême et de COGNAC le film l'AMOUR ET LES FORETS avec Virginia EFIRA et MELVIL POUPAUD suivi d'un débat.

A noter aussi que Soroptimist I de POITIERS a organisé la projection du film au centre universitaire.

Sur proposition du Collectif 8 MARS Angoulême-Charente, la ville d'Angoulême a installé en 2021 dans l'espace public une œuvre d'art pérenne « Les causeuses » sur le thème de la lutte contre les violences faites aux femmes, réalisée par l'artiste Delphine Joseph. Le projet a été porté par des bénévoles, membres d'associations du collectif du 8 mars (dont le planning familiales 16, le CIDFF16, Femmes Solidaires Charente, associations trans féministe Charente) avec l'artiste Delphine Joseph et les services techniques de la ville. L'association Guerrières femmes survivantes des violences ont écrit les textes qui figurent sur l'installation. L'œuvre « Les Causeuses » a été labellisée Chaire Unesco Santé sexuelle & Droits humains ; elle est installée Place St Martial.

A l'occasion de la journée des droits des femmes, LE COLLECTIF « Femmes en campagne » a organisé le 11 MARS une journée « d'information sur le cycle menstruel ». Ce collectif rassemble une vingtaine de femmes de tous les âges, habitant en Charente limousine engagées pour l'égalité hommes femmes et pour l'accès de toutes et tous à l'information en milieu rural –(CL 2 mars 2023)

ASSOCIATION AU FIL DES FEMMES

Organise notamment des rencontres, des ateliers de danse, d'écritures autour de l'interculturalité, de la lutte contre les discriminations, l'homophobie, rencontres de convivialité avec la projection de films, un réveillon solidaire auprès des personnes démunies et isolées ;

UEF -UNION EUROPEENNE DES FEMMES CHARENTE

Brochure pour la lutte contre l'excision en partenariat avec LES ORCHIDEES ROUGES

Marie- Claude BERTRAND
Présidente du CNFF

Bordeaux-Métropole – Irène MONLUN Déléguée

Cette année 2023 a été marquée par des actions et prises de position dans le périmètre de Bordeaux-Métropole.

Le **CNFF** a travaillé en partenariat avec plusieurs associations, celles avec lesquelles il a une longue histoire et d'autres dont il partage les objectifs. Le but étant d'associer nos efforts pour mieux nous connaître et aussi, nous faire connaître.

- Le 26 Avril, à Bordeaux, conférence de son Excellence Hakan Akesson, ambassadeur de Suède en France à l'initiative de Yann Schÿler Consul de Suède à Bordeaux et de la Maison de l'Europe.
- Le 27 Avril, le club Soroptimist Bordeaux-Métropole sous la présidence de Zeineb Lounici radiologue/oncologue au CHU de Bordeaux s'est associé à la rencontre « Cancer et Emploi » organisée par la Ligue contre le cancer de Gironde.
- Le 5 Mai à Bordeaux, avec l'UEF, fête de l'Europe avec l'Allemagne comme invité d'honneur et la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine.
- Le 16 Mai à Bordeaux Conférence à l'initiative de La Maison de l'Europe avec l'historien Stéphane Courtois sur Vladimir Poutine.

- Le 23 Mai, à Pessac, conférence « Mon combat pour le coeur des Femmes » par le Professeur Claire Mounier-Vehier à Pessac dans le cadre de la campagne nationale « Ensemble pour le coeur des Femmes ». Salle comble et nombreuses personnalités (Préfète déléguée, Députée etc) et toujours la présence de l' UEF et de La Maison de Simone.
- Le 9 Septembre, stand à l' occasion d' Assos en fête
- Le 9 Octobre à l'Espace Beaulieu à Bordeaux, l'Union Régionale de l' UEF Aquitaine, fêtait ses 70 ans. Le Dr Elleboode, Directeur Régional de l'Agence Régionale de la Santé a accepté au pied levé de remplacer la députée européenne malade. Brillante prestation qui a fait l'unanimité. Gwenaël Lamarque, directeur de la Maison de l'Europe a assuré le bon déroulement de la table ronde.
- Le 8 Décembre, Opération Cinéma à Pessac grand succès et remise d'un chèque à la Maison de Simone association partenaire qui prend en charge les Femmes victimes de violences. La présidente Zeineb Lounici a été élue au CA de l' association à l' unanimité.

Rassembler nos énergies est devenu le maître mot de nos actions

Vienne - Michèle BATUT, Déléguée.

Mois de mars à Poitiers

Un mois complet sur l'ÉGALITE à Poitiers du 1er au 31 mars.

Poitiers s'est mobilisé avec les associations, les artistes, les militantes pour proposer aux poitevines et poitevins de voir, d'apprendre, de réfléchir, de débattre, de rire, de pleurer sur le thème des discriminations.

Tout au long du mois de mars, près d'une quarantaine de spectacles, ateliers, débats, films et expositions ont décliné les luttes actuelles et passées mais aussi les obstacles, si grands, avant l'égalité réelle et concrète.

L'UEF Poitou-Charentes, le 8 mars était à la Boutique Ephémère avec ses partenaires (Amies des Femmes de la Libération, Tisserands d'Humanité, Europe Direct) pour tenir des stands sur les droits des femmes, de l'excision, de la prostitution (droit de disposer de son corps) et de la précarité menstruelle ainsi que des ateliers pour les collégien.ne.s et les lycéen.ne.s contre les discriminations et la déconstruction des stéréotypes.

Les adhérentes de l'UEF à Poitiers se sont réparties sur les différentes manifestations.

- Compte rendu de la recherche-action : les huis clos familiaux. Violences conjugales et intrafamiliales pendant les confinements dans l'ex Poitou- Charentes.

Site internet : <https://violences-familiales.prd.fr/> (Michèle Batut et Florence Briol)

- Conférence Femmes et numérique (Michèle Henri)

- Film « Je verrai toujours vos visages » suivi d'un débat sur la Justice restaurative (Jacqueline Daigre)

- Conférence organisée par la Cour d'appel de Poitiers, le Tribunal Judiciaire de Poitiers et le parquet du Procureur de la République : « Le médecin face aux violences intrafamiliales » (Michèle Batut et Sylvie Sap)

Introduction par Mme la Première Présidente de la Cour d'Appel de Poitiers Mme Gwenola Joly-Coz sur les violences intrafamiliales, phénomène diffus, massif : 220 000 femmes qui ont déposé plaintes. Environ 140 féminicides tous les ans. Il y a entre 500 et 800 violents conjugaux sur un département toutes catégories confondues. Ce phénomène est basé sur une inégalité et une domination. Nous sommes baignés dans une culture d'inégalité dans nos sociétés qui est transposée dans le couple. Le féminicide est un crime de possession.

Mois de novembre à POITIERS :

Le 25 novembre : le Village Orange organisé par l'UEF et ses partenaires s'est déroulé à Poitiers. Cette action avait pour but de soutenir la maison des femmes de Poitiers nouvellement ouverte « La Maison de Freyja », 1400€ leur a été remis pour soutenir des ateliers de reconstruction autour du théâtre et du sport.

Les Mutilations Sexuelles Féminines : l'UEF et les acteurs territoriaux, en partenariat avec les Orchidées Rouges, travaillent à la mise en place d'un réseau d'Ambassadrices sur les MSF dans les Quartiers Politiques de la Ville.

- Table ronde avec Marie-Claire Moraldo et le dr Sarfati du CHU de Poitiers
- Débat sur l'Interculturalité.

Ce mois de novembre, à Poitiers, a été marqué par des animations dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes.

- A)1) Les violences intrafamiliales dans la Vienne
- 2) Le rôle des services médicaux en matière de violences intrafamiliales
- 3) Le repérage des situations de violences intrafamiliales
- 4) L'établissement de certificats médicaux constatant les violences
- 5) L'adaptation du secret médical face aux violences intrafamiliales
- 6) Le signalement de situations de violences intrafamiliales

Quelques chiffres dans la Vienne :

A ce jour, il y a 32 ordonnances de protections en cours, 37 téléphones graves danger attribués et 12 bracelets anti-rapprochements actifs

B) Restructuration de l'UMJ : lieu dédié à la prise en charge de la violence (tous types de violences intra ou extrafamilial) : 3 structures : UMJ, Maison de Frehja, UAPED

Objectifs de la Maison de Frehja :

- Parcours d'accompagnement global des femmes victimes de violences, sur un lieu unique centralisant une prise en charge médicale, psychique et sociale, avec ou sans dépôt de plainte.

Chiffres dans la Vienne : 119 femmes en consultations UMJ en 2022 (dont 83 VC)

- . 63 consultations Infirmière DE
- . 31 rdv assistante sociale
- . 40 consultations Psychologue
- . 10 dossiers conservatoires

Missions de l'UAPED

Sur réquisition judiciaire :

- Accueil et accompagnement de l'enfant tout au long par l'infirmière
- audition filmée à laquelle assiste l'infirmière et/ou la psychologue
- entretien avec l'infirmière ou la psychologue
- examen médico-légal+/- examen gynécologique

- examen AS si nécessaire

Hors réquisition judiciaire

- Evaluation médicale, sociale et psychologique

Lien avec la maison des femmes (enfants exposés aux violences conjugales)

Chiffres pour les mineurs dans la Vienne

- 40 IP et 17 signalements depuis l'ouverture

- 149 mineurs examinés en 2023 : 89 VIF (60%), 58 % violences physiques, 68 % violences sexuelles

Centre Régional de Psychotraumatologie . Impact psychique des violences conjugales

La violence comme évènement traumatique : c'est un évènement brutal qui menace notre vie ou notre intégrité physique ou psychique.

Traumatisme psychique =effraction des défenses

Il existe différents troubles psychiatriques : la dépression, la dépendance à l'alcool, la tentative de suicide, les troubles psychosomatiques

La dépression est le premier trouble psychiatrique retrouvé chez les femmes victimes de violences. (35 à 63 %). Les violences psychologiques et sexuelles ont un impact+++ au niveau psychique et augmentent la sévérité de la dépression.

Troubles somatiques (troubles digestifs, lombalgies chroniques, céphalées, palpitations...)

Région OCCITANIE Pyrénées-Méditerranée – Christiane CHARBONNEL Déléguée

La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée est composée de 13 départements. Chaque département a ses particularités en raison : du territoire – des populations – des politiques publiques conduites par les services de l'Etat en Région puis dans les départements – de la politique menée par le Conseil Régional et par chaque Conseil Départemental – du tissu associatif implanté – etc.

Il est impossible de faire l'inventaire de toutes les actions qui y sont menées comme il est important de distinguer :

- les manifestations, expositions, colloques, **actions ponctuelles de communication**, etc à l'occasion du 8 mars (Mois de l'égalité) et du 25 novembre, qui sont l'expression de la volonté de faire avancer les lignes pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères : privé, publique, professionnelle et lutter contre les violences faites aux femmes.
- du travail de terrain au moyen des services de l'Etat, des Régions, des collectivités territoriales pour que notamment les associations qui ont pour mission **d'agir aux côtés de chaque femme en demande pour connaître et défendre pour leurs droits, pour sensibiliser à l'égalité entre les femmes et les hommes, lutter contre les violences faites aux femmes**. Ces associations en Occitanie (13 CIDFF avec des permanences qui couvrent les 13 départements – France Victimes – le Planning Familial – ACTION FEMMES Grand Sud à TOULOUSE – DU COTE DES FEMMES à MURET-TOULOUSE – AMICALE DU NID à MONTPELLIER etc)

Etat des lieux : La réalité des inégalités professionnelles en Occitanie dans le secteur privé : 17% de directeur·trice·s et cadres dans les entreprises de 250 à 499 salarié·e·s et 25% dans celles comptant plus de 1 000 salarié·e·s. Les femmes représentent 39% des chef·fe·s d'entreprises (dirigeant·e·s salarié·e·s) en 2019 (Source : Étude régionale INSEE Occitanie mars 2022). • En Occitanie en 2022, 15 féminicides / 118 en France.

Je rappellerai le Plan d'actions régional Occitanie 2017-2023, déjà cité dans mes précédents rapports, Plan en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes conduisant à des actions.

Actions à l'occasion du 8 mars et du 25 novembre :

- **A l'occasion du 8 mars 2023 et tout le mois**, quelques évènements axés sur **l'égalité entre les femmes et les hommes, la mixité des métiers, l'égalité des chances** :

Effectivement, la Région a mis en œuvre dans chaque « Maison de ma Région », soit dans les 13 départements, **des ateliers « C'est pas mon genre »**, ateliers mis au point par l'association Info Jeunes Occitanie, antenne du CRIJ, pour inciter les collégiens et collégiennes, lycéens et lycéennes, étudiants et étudiantes à échanger, réfléchir, sur les stéréotypes, l'égalité des chances, la mixité des métiers. « C'est pas mon genre » fait partie des nombreuses actions innovantes, ludiques et participatives rassemblées dans le catalogue Info Métiers et sélectionnées pour l'année 2023-2024 pour accompagner à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes. Une mallette a été réalisée pour déconstruire les stéréotypes de genre dans les choix d'orientation.

Le 8 mars 2023 une convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons a été signée par le préfet de région, la directrice de la région académique Occitanie, chancelière des universités et le Draaf Occitanie, recteur d'académie agricole. Cette convention réaffirme l'engagement de l'Etat dans ce domaine au travers d'un pilotage de la politique de l'égalité au plus près des élèves et des étudiants, d'une formation de l'ensemble des personnels, de la transmission d'une culture de l'égalité et du respect mutuel, de la lutte contre les violences et cyber-violences sexistes et sexuelles, d'une politique d'orientation en faveur d'une plus grande mixité des filières et métiers.

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes 2023, la DREETS (direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) Occitanie a annoncé le lancement d'un vaste programme de formation et de sensibilisation sur les violences sexuelles et sexistes au travail. 12 actions de formation d'une journée ont été organisées sur l'ensemble de la région Occitanie, à destination des acteurs de la prévention et partenaires du plan régional santé au travail (CARSAT, MSA, inspection du travail, médecine du travail, CCI, experts comptables, partenaires sociaux...) Ces actions permettent d'outiller les participants afin qu'ils aient la capacité d'accompagner les chefs d'entreprise qui voudraient s'engager dans une démarche de progrès pour intégrer les violences sexuelles et sexistes au travail comme un risque professionnel à part entière. A l'issue de ces formations chaque participant bénéficie d'un outillage sous la forme d'un kit pratique et très opérationnel lui permettant de mettre en œuvre les acquis de la formation (fiches pratiques, trame d'enquête, diagnostic etc.) en accompagnant l'entreprise.

Quelques exemples de mobilisations dans les « Maison de ma région » à l'occasion du 8 mars

- Maison de ma région à FOIX : Témoignages de femmes cheffes d'entreprises sur leur parcours et leur place dans le monde économique.
- Maison de ma région NIMES et ALES : diffusion d'un procès fictif « les violences sexistes et sexuelles conjugales et intrafamiliales » - une autre journée dédiée « des métiers et des femmes » - exposition « Des femmes et des ailes »
- Maison de ma Région CARCASSONNE : exposition photos « Nous sommes vous »
- Maison de la Région RODEZ : exposition photos « Dans les pas des pionnières »
- Maison de ma Région AUCH : « Féminisation des métiers agricoles » - exposition photos « Femmes rurales » - atelier Cap Mixité par le CIDFF 32 –
- Maison de ma Région MONTAUBAN : « Tout feu, tout femme » - diversification des recrutements pour les pompiers.
- Maison de ma Région BEZIERS : « Entreprendre au féminin, c'est possible » -« Trajets de mères, visions d'enfants »
- Maison de ma Région TARBES : Après-midi Découverte des Métiers – Mixité – Stéréotypes par le CIDFF 65 et la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.
- Le président du Conseil départemental de Haute-Garonne prononcera un discours au Pavillon République à l'Hôtel du Département, qui sera suivi par une projection du documentaire « Les Incorrectes » d'Anne-Cécile Genre, sur le combat d'Alice Milliat, organisatrice des premiers JO féminins de l'histoire à Paris en 1922.

Je rappellerai le Plan d'actions régional Occitanie 2017-2023 en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes conduisant à des actions. Le dispositif « **Génération Egalité** » s'est poursuivi tout au long de l'année 2023 pour sensibiliser les jeunes sur les enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes (année scolaire 2021/2022 : 43600 élèves sensibilisés soit plus de 1700 classes de seconde). Au terme de cet inventaire, je ne résiste pas à vous signaler que le 15 mars 2023, dans les Pyrénées Orientales a été présenté le violentomètre en catalan.

● **A l'occasion du 25 novembre 2023 :**

Un millier de personnes ont marché à TOULOUSE ainsi que dans tous les chefs-lieux des départements Occitanie pour dire STOP aux violences sexistes et sexuelles envers les femmes et pour une meilleure protection des femmes victimes de violences, dans l'entreprise, le couple ou les conflits armés.

°_°

Maison des Femmes : Pour les villes de BEZIERS et de MONTPELLIER, deux projets actés vont voir le jour en 2024. A TOULOUSE, les acteurs locaux se mobilisent pour envisager une Maison des Femmes sur le site du CHU de PURPAN. De tels projets imposent les implications financières de l'ARS, de la CAF, du Conseil Départemental, de la Région ainsi que l'implication des partenaires, notamment les associations de terrain telles que : l'Amicale du NID, France victimes, CIDFF etc. Pour les autres départements d'Occitanie, l'objectif Maison des Femmes, reste un projet à l'étude en fonction du maillage associatif dans chaque territoire et donc des besoins.

Les 13 CIDFF Occitanie ont achevé de régulariser, chacun dans leur département, une Convention de partenariat avec les antennes Pôle Emploi (France Travail) afin de : former leurs agents – tenir des permanences – orienter chaque fois que nécessaire les femmes victimes de violences vers le service insertion professionnelle des CIDFF.

Je tiens à ajouter que toutes les associations ayant une mission d'intérêt général pour l'accompagnement des femmes, des filles renouvellent tous les ans leurs demandes de subventions ce qui constitue une insécurité pour leur budget qui peut fluctuer. Il suffira notamment, d'un changement de politique pour défendre les droits des femmes, l'égalité F/H, lutter contre les violences, pour que les actions de terrain soient mises à mal. Sécuriser ces structures qui portent les politiques publiques est essentiel si nous voulons qu'elles poursuivent leurs missions aux côtés des femmes, des filles, des familles, des jeunes, des professionnels pour lesquels les formations doivent continuer, être réitérées pour faire bouger les mentalités.

Volontairement, je n'ai pas développé les actions menées en Occitanie par les associations adhérentes au CNFF, qui, dans leur rapport 2023 ne manqueront pas de développer leurs actions et objectifs.

Afin de dresser un état des lieux plus précis sur les avancées pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les violences conjugales, je prendrai pour exemple un département que je connais particulièrement, les Hautes-Pyrénées.

FOCUS SUR LE DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES 225000 habitants en 2019

LES CHIFFRES CLÉS DES VIOLENCES CONJUGALES DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES EN 2022 : 478 faits pour violences conjugales enregistrés par les forces de l'ordre (+28,84 % par rapport à 2021), dont 425 commis sur des femmes (88,9%) contre 331 en 2021.

51,5 % des faits enregistrés en zone de police et 48,5 % des faits enregistrés en zone gendarmerie (les violences conjugales, en zones rurales, progressent de 39,75%).

190 victimes de violences conjugales reçues par l'intervenant social en commissariat et gendarmerie dont 184 femmes et 6 hommes. Ces violences conjugales représentent 70 % de l'activité pour 2022, en hausse de 26,3 % par rapport à 2021.

953 victimes de violences conjugales reçues par les associations spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des victimes : France Victimes 65 et le CIDFF 65 (hausse de 9 % par rapport à 2021) : 836 femmes (+11,3%), 49 hommes (+2%) et 67 enfants (-9,5%).

13 personnes victimes sont décédées sur le département depuis 2006 (10 femmes, 2 enfants et 1 homme).

Le 8 mars 2023, dans les Hautes-Pyrénées, Monsieur SALOMON, Préfet du département a participé, à un temps d'échange avec des cheffes d'entreprises engagées dans la transition écologique et des femmes ayant des projets d'entreprises accompagnées par l'association ATRIUM. Il s'est, ensuite, rendu, au sein des locaux de l'association CIDFF 65 à Tarbes afin de signer deux conventions relatives aux signalements des violences conjugales par les médecins et les infirmiers libéraux des Hautes-Pyrénées.

1°) LA CONVENTION REPÉRAGE PRÉCOCE PAR LES INFIRMIERS LIBÉRAUX : La loi du 30 juillet 2020 a prévu différentes mesures pour mieux protéger les victimes de violences. Parmi ces mesures, le secret médical peut désormais être levé lorsque ces violences mettent la vie de la victime majeure en danger immédiat et que celle-ci se trouve sous l'emprise de son auteur. Cette convention s'attache donc à préciser les modalités suivant lesquelles les infirmières et les infirmiers peuvent signaler, au procureur de la République des Hautes-Pyrénées, des faits dont ils ont connaissance, dans des conditions juridiques sécurisées.

2°) LE PROTOCOLE DE COOPÉRATION SANTÉ-JUSTICE

Ce protocole a pour objet d'améliorer le traitement des violences sexuelles et des violences conjugales. Il favorise la coordination entre les différents acteurs afin de permettre une prise en charge pluridisciplinaire, rapide de l'ensemble des victimes et un recueil efficace des éléments de preuve.

Pour le 8 mars la ville de TARBES a organisé plusieurs manifestations sur le thème de « L'Égalité aujourd'hui ». Une conférence débat sur : « Une femme, un vêtement » par deux professeurs d'Arts de Toulouse, qui, au moyen de tableaux photographiés au Musée des Augustin à TOULOUSE, ont développé comment le vêtement féminin régi par les codes d'une domination masculine peut à la fois conditionner la vie d'une femme et en même temps participer à son émancipation en libérant son corps.

Le 2 juin 2023 : visite de Madame LONVIS ROME, Ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité des chances à TARBES. Tous les acteurs du département mobilisés pour promouvoir l'égalité F/H, lutter contre les violences conjugales, ont été conviés à cette venue où Madame la Ministre a présenté la politique menée par le gouvernement.

Un colloque organisé par les services de l'État et le CIDFF65 a eu lieu le 24 novembre 2023 auprès de 160 professionnels du département (travailleurs sociaux de la Protection de l'Enfance – Associations en charge de l'accompagnement des jeunes mineurs, des familles en difficulté – Point Rencontre – magistrats -) **sur l'impact des violences conjugales sur les enfants par Madame VASSELIER NOVELLI, psychologue et thérapeute au Centre La Durance à MARSEILLE.**

Finalisation du documentaire «Peur Bleue : anatomie des violences conjugales et du parcours de sortie» réalisé par le CDAD des Hautes-Pyrénées, disponible gratuitement sur You Tube. Le Tribunal judiciaire de TARBES, le CIDFF 65, France Victimes 65 y ont participé pour étayer les témoignages de victimes de violences conjugales qui ont accepté de parler de leur parcours de victimes à visage découvert.

60ème Gala de l'ENIT (Ecole Nationale des Ingénieurs TARBES) : les étudiants en 2023 ont fait le choix de soutenir le CIDFF 65 dans ses actions et fait un don de 2000 €.

La fréquentation du public (essentiellement des femmes) est en augmentation importante tant pour France Victimes 65 que pour le CIDFF 65. En 2023 il sera décidé qu'en 2024, chacune des deux associations pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses portera un Intervenant social en commissariat et gendarmerie. En 2023 le CIDFF 65 a ouvert un 5ème hébergement temporaire pour recevoir et accompagner femme avec enfants, augmenté le temps de travail des deux psychologues pour l'accompagnement des femmes victimes de violences et procédé à l'ouverture de nouvelles permanences en milieu rural. Les campagnes de communication se sont multipliées en 2023 (articles de presse – distribution de poches à pain à l'initiative des services de l'Etat et du CIDFF dont distribution dans les boulangeries du département par les Forces de l'ordre qui pour la première se sont proposés à participer à cette campagne)

**RETOUR DE QUELQUES UNES DE
NOS ASSOCIATIONS MEMBRES SUR
LEURS TRAVAUX**

Rapport d'activité 2023 de la CIAMS par Marie Joséphe DEVILLERS – co-présidente

Les points saillants

- Le travail de plaidoyer important auprès pour que la question de la GPA soit traitée d'un point de vue féministe (CSW, Agences onusiennes, HCCH Conférence de la Haye de droit international privé...)
- La participation à des évènements clefs pour y faire entendre la voix abolitionniste (NY (CSW 67), Argentine (III Forum mondial des droits humains), RU (Filia à Glasgow) , Italie, Espagne ...)
- la volonté de porter la question de l'abolition dans les tentatives de régler la GPA (Géorgie, Ukraine)

Au niveau international :

Une campagne plus intense pour contrer les travaux de la HCCH (Conférence de la Haye de droit international privé) sur « Parentalité dans le contexte de la GPA ».

- Nous nous sommes adressées à deux reprises aux Etats membres de la HCCH. Le manque de pertinence des réponses reçues montre que les 90 gouvernements concernés se désintéressent de ce sujet, laissant mains libres aux pressions sur le sujet qui contribuera à normaliser l'accès à la GPA.
- Lors de la première réunion du nouveau groupe de travail mis en place en 2023 PAR LA HCCH pour représenter la position des Etats, nous avons organisé un rassemblement à la Haye auquel 10 de nos organisations membres ont participé. Leur discours, exprimé face au siège de la HCCH, a été transmis aux membres de ce groupe de travail.
- Nous avons rencontré l'équipe permanente de la HCCH, totalement inféodée à la défense des intérêts des commanditaires et imperméable à toute autre considération.
- Nous avons réitéré, en vain, notre demande de statut d'observatrice des travaux de la HCCH.
- ONU : confrontation des agences onusiennes favorables à la GPA
- Nous avons invité les 4 agences onusiennes à notre évènement à New York en mars 2023 pour confronter leurs positions pro- GPA (en vain, nul n'a répondu).
- ICAT <https://icat.un.org/>
- UNODOC <https://www.unodc.org/> This agency in its 2020 report on trafficking does not mention surrogacy at all and only considers "forced surrogacy" in its work..
- UNFPA <https://www.unfpa.org/resources/putting-end-human-trafficking> . In its 2021 report it seems to be advocating for regulated surrogacy.
- The Special Rapporteur on the sale and exploitation of children <https://www.ohchr.org/en/specialprocedures/sr-sale-of-children>
- Un contact avec la Rapporteuse spéciale des violences contre les femmes
- En entretien avec Reem Alsalem, nous lui avons demandé de prendre en compte la GPA en tant que violence faites aux femmes. A sa demande, nous lui avons communiqué informations et contacts. Elle devrait publier un document en ce sens fin 2024.

Au niveau européen

Un travail de plaidoyer intense face à une actualité parlementaire très riche

- Directive Violence : Nous avons proposé une cartographie des violences qui inclut aussi les violences en raison de l'exploitation reproductive des femmes ;
- Révision de la directive de 2011 sur la traite humaine. Là aussi, nous avons montré que la GPA relève de la traite humaine. La GPA est aujourd'hui prise en compte dans cette directive mais avec une formulation ambiguë. En tant que féministe, nous pouvons démontrer que toutes les formes de GPA relèvent de la traite humaine. Mais les pro-GPA considérerons que la directive permet de ne condamner que certaines formes de GPA, donc de considérer toutes les autres formes comme acceptables.

- Projet de règlement concernant un certificat européen de parentalité. Ce projet est à rapprocher des travaux de la HCCH dont il partage la logique. Tandis que la HCCH proposerait un certificat de parentalité international, l'Europe établirait un certificat européen de parentalité. L'assistant parlementaire de la rapporteuse de ce projet, rencontré au parlement, ne voyait pas en quoi ce projet affectait directement la question de la GPA.
- Confrontation de la députée européenne Frances Fitzgerald pour sa participation à « The imperative of equal access to fertility treatment in Europe - White Paper » qui exige que L'Union Européenne « recognise the right to have a child as a universal right throughout the EU ».

Au niveau national

Ukraine

Avec notre organisation membre, Democracy y Developpement center, nous avons interpellé les ministres ukrainiens de la santé et de l'intérieur pour leur demander d'interdire la GPA plutôt que la réglementer. Ce projet de réglementation de la GPA est d'ailleurs tombé à la trappe, s'semble-t-il.

Georgie

Lettre à la présidente de la Géorgie à propos du projet d'interdiction de la GPA commerciale.

Les souhaits de la CIAMS

Face à la pression incroyable pour ouvrir à la GPA (France, Espagne, Belgique, Allemagne, Thaïlande, Taiwan ...), la CIAMS a besoin de l'appui des organisations féministes et en faveur des droits humains pour persévérer dans ce combat qui concerne toutes les femmes et tous les enfants. En effet, rendre la GPA socialement acceptable signifie, à terme, que toute femme peut être exploitée à des fins reproductives pour assouvir le désir de tiers de se procurer un enfant érigé en "droit à l'enfant" et que tout enfant peut être acheté ou vendu.

REGARDS DE FEMMES présidée par Michèle VIANES

L'année 2023 a été marquée par l'anniversaire des 25 ans de Regards de Femmes : la publication d'un ouvrage « 25 ans d'actions pour les droits universels des femmes 1998-2023 » et l'organisation d'un colloque international au Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, le 21 octobre.

Parmi les panélistes Nicole AMELINE, experte au Comité CEDAW, ancienne ministre et Marlène SCHIAPPA, ministre de 2017 à 2023. Marie-Claude BERTRAND a eu l'honneur d'intervenir pour le CNFF dans la table ronde « Regards de Femmes, membre de coalitions internationales ».

Regards de femmes a poursuivi sa forte implication dans la dénonciation des traitements hormonaux et chirurgicaux des mineurs transidentifiés.

Michèle VIANÈS a été auditionnée par la commission mise en place par le Sénat sur la transidentification des mineurs.

Lors de l'examen de la France par le Comité International des Droits de l'enfant (9 et 10 mai) puis par le Comité CEDAW (17 octobre) Regards de femmes a présenté, pour chacun des examens, un rapport alternatif au rapport de la France portant sur cette thématique.

L'éducation aux outils numériques et aux dangers inhérents à leur utilisation a fait l'objet d'un diner-débat à Lyon et d'un atelier à New York lors de la CSW67.

Regards de femmes a poursuivi ses actions pour que toutes les personnes aient une identité juridique et pour inciter les femmes à être élues (action en République Centrafricaine en 2023).

CLUBS ZONTA EN FRANCE (2023)

Les Clubs Zonta poursuivent leur action visant à l'égalité entre femmes et hommes, à la lutte contre toutes les formes de violence sexiste et sexuelle. Pour atteindre ces objectifs, ils privilégient l'Education, dans tous les domaines et à tous les niveaux, des plus démunies aux forts potentiels. Ainsi, en France, les clubs Zonta s'associent-ils à tous les Clubs Service internationaux, pour organiser, en partenariat avec l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme, le concours « Lire et Ecrire pour être libre ».

Au niveau national, les clubs encouragent et récompensent des jeunes femmes pour l'originalité et l'excellence de leurs projets (Bourse Performance-Métiers, Bourse Musicale, Prix littéraire).

Ils sélectionnent des candidates pouvant prétendre à une bourse attribuée par le Zonta International, bourses visant à reconnaître un engagement ou à aider à la poursuite d'études dans les domaines :

- de la vie de la Cité, Bourses Jeunes Femmes dans la vie publique,
- de l'économie, Bourses Jeunes Femmes d'Affaires
- des nouvelles technologies, Bourse STEM -science, technologie, ingénierie et mathématiques
- du génie aérospatial (Bourse Amelia Earhart).

Et tous les clubs participent enfin aux grandes causes défendues par le Zonta international.

Particulièrement cette année : mettre fin aux mariages précoces, engager les filles à étudier et à agir sur le changement de climat à Madagascar, agir pour la santé et la protection des adolescentes enceintes au Pérou, en s'associant éventuellement régionalement aux organisations partageant des valeurs identiques.

Nicole Herb, Simonne Mirabel – 12/05/2024

ACTUALITES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

CSW67 : 6 au 17 MARS 2023 thème « Innovation et évolution technologique, et éducation à l'ère numérique aux fins de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles ».

Ludovina MOREIRA, Trésorière CNFF – CECIF et CIF, Martine MARANDEL, Présidente du CIF, Présidente d'honneur du CNFF, Christiane TRICOT Vice-présidente CNFF, Michèle VIANES, Vice-présidente CNFF et Françoise SEME WALLON membre du Comité Exécutif, ont assisté à la CSW à New York, organisé et /ou participé à plusieurs événements parallèles. Marie-Claude BERTRAND empêchée, a suivi en visio ainsi que Pascale MESNIL.

L'évènement parallèle de l'UEF, le CNFF et ONU Femme France s'est tenu en visio conférence avec la participation de Pascale MESNIL Christiane TRICOT et Marie-Claude BERTRAND comme indiqué ci-dessus.

CECIF : L'assemblée générale du CECIF et une assemblée générale extraordinaire se sont tenues à LISBONNE le 19 MAI 2023 au cours desquelles des nouveaux statuts ont été adoptés pour être en conformité avec la loi française, le CECIF ayant son siège en France.

CIF : Le CNFF a salué la **DECLARATION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE DU CIF QUI S'EST REUNIE A MANILLE DU 6 AU 9 NOVEMBRE POUR LA PRISE EN COMPTE DU ROLE DES FEMMES ET LEUR PARTICIPATION DANS LES PROCESSUS DE PREVENTION ET RESOLUTION DES CONFLITS ET LE MAINTIEN DE LA PAIX ;**

Déclaration -Réunion du Comité Exécutif de l'ICW-CIF - Manille, 6-9 novembre 2023 adressée à tous les membres du CNFF.

« Nous, les membres du Conseil international des femmes, réunies ici à Manille du 6 au 9 novembre 2023, participant à la réunion du Comité Exécutif de l'ICW-CIF sur le thème de " l'autonomisation des femmes : Paix et Développement Durable", sommes profondément préoccupées par les souffrances et les coûts élevés causés par les conflits armés et les violations des droits humains des femmes et des filles sous forme de violences sexistes et sexuelles, de déplacements, d'autres préjudices, de blessures et de décès résultant de l'augmentation des conflits et des troubles dans le monde. En conséquence, nous appelons à la cessation de tous les conflits armés et au rétablissement de la paix et de la sécurité dans le monde. Rappelant la résolution de l'ICW-CIF sur la paix à Édimbourg en 1938, "Collaboration entre les nations en faveur de la paix", la déclaration de la réunion du Comité Exécutif à Bruxelles en 1946 et la déclaration de la réunion du Comité Exécutif à Malte en 2014, l'ICW-CIF réaffirme son opposition totale à la guerre comme moyen de régler les conflits internationaux, ainsi que sa foi de longue date dans la nécessité d'une collaboration internationale par le dialogue, la médiation et la négociation pour parvenir à des solutions pacifiques aux problèmes. Nous condamnons les crimes commis contre l'humanité et la dignité de l'individu avant, pendant et après la guerre et attendons avec impatience le rétablissement d'une paix juste et durable.

ICW-CIF plaide vigoureusement pour la mise en œuvre des trois piliers de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies : la participation, la protection et la prévention, et souligne qu'il est de la responsabilité première de chaque État de protéger sa population et de garantir ses droits humains individuels, tout en réitérant la fonction importante du Conseil de sécurité des Nations unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous attirons l'attention sur le rôle important des femmes dans la prévention et la résolution des conflits et sommes fermement convaincues qu'une participation plus active des femmes aux gouvernements, aux organisations internationales et aux processus de consolidation de la paix serait bénéfique à l'instauration d'une paix durable.

Le Conseil international des femmes exhorte les États membres des Nations Unies à mettre pleinement en œuvre la résolution 2493 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée le 29 octobre 2019, qui réaffirme l'engagement des Nations Unies à poursuivre la mise en œuvre intégrale des résolutions 1325, 1820, 1888, 1889, 1960, 2106, 2122, 2242 et 2467 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. Le Conseil encourage en outre ses membres à plaider en faveur des processus de paix et à y participer, afin que les femmes et leurs points de vue soient représentés et contribuent aux efforts de prévention et de résolution des conflits, de négociation et de consolidation de la paix. »

Rapport CIF & UNESCO – 2023

Intelligence artificielle et neuro-technologies ont été au centre des réflexions menées autour de deux axes majeurs : les Femmes et les Jeunes.

Intelligence artificielle et Femmes

À l'heure où les technologies numériques remodelent la vie quotidienne, les femmes sont sous-représentées dans la recherche et la conception de ces technologies. Leurs besoins et leurs expériences sont également négligés par les concepteurs, et les données utilisées pour alimenter l'IA sont éventuellement biaisées en défaveur des femmes et des filles.

Ainsi en est-il de la **désinformation générée en ligne**, sujet abordé lors de la Journée internationale des femmes dans le multilatéralisme.

Un état international des lieux confirme l'insécurité des femmes sur les espaces en ligne et l'auto-censure qu'elles s'imposent, s'excluant ainsi de la vie publique.

Des remèdes « techniques » sont envisagés (mise en place d'outils-robots pour exclure les propos violents, régulation des plates-formes...) mais qui restent insuffisants. Il convient d'impliquer la société civile tout entière, de sensibiliser toutes les parties prenantes aux dangers et à l'utilisation des espaces en ligne. Comment ? **Par l'éducation dès le plus jeune âge, en particulier des garçons. Et l'éducation aux médias.**

Une plateforme des expertes en IA peut être consultée sur le site de l'Unesco.

Ethique des neuro-technologies

L'éthique des neuro-technologies a fait l'objet d'une Conférence internationale au mois de juillet. Tout en reconnaissant les avancées des neuro-technologies, il convient d'être vigilant quant aux **problèmes éthiques potentiels**. Contrairement à de nombreuses autres technologies d'avant-garde, les neuro-technologies peuvent accéder directement à la structure du cerveau, la manipuler et l'émuler, et produire ainsi des informations sur nos identités, nos émotions et nos peurs.

Combiné à l'intelligence artificielle, le potentiel qui en résulte peut facilement devenir une menace pour les notions d'identité et de dignité humaines, de liberté de pensée, d'autonomie, de vie privée (mentale) et de bien-être.

Un groupe de 24 experts internationaux est chargé de préparer un Projet de Recommandations sur l'éthique des neuro-technologies. Ce Projet sera suivi de consultations mondiales, régionales et nationales, afin de recueillir les avis d'un large éventail de parties prenantes clés et d'intégrer des perspectives pluralistes dans le Projet de Recommandations garantissant ainsi un processus d'élaboration ouvert et inclusif. Le texte final du Projet sera présenté pour adoption en novembre 2025 lors de la 43e session de la Conférence générale.

Intelligence artificielle et Jeunesse

« Partager, Apprendre, Aller de l'avant », volonté affichée par les quelque 45 intervenants (âgés de moins de 45 ans) de toutes nationalités.

Prenant acte de l'accélération du déploiement de systèmes alimentés par l'IA dans presque tous les domaines, le Forum a fait en sorte que la voix des Jeunes -celles et ceux qui seront confrontés aux impacts des décisions prises aujourd'hui- soient clairement entendue.

Des panels, composés d'intervenants de toutes nationalités, ont échangé autour des thèmes de l'éducation, de l'action sur la politique, de l'éthique et des visages multiples de l'IA.
Un projet de déclaration de la société civile a été adopté par les ONG.
Dans le prolongement des réflexions menées au cours de l'année 2023, le 15e Forum des ONG aura pour thème « Transformer les mentalités ».

Nicole HERB – Simonne MIRABEL – Marie-Claude BERTRAND
Paris, le 10 MAI 2024

LES ANNEXES

ANNEXE 1 : Sur la proposition de l'Aide universelle d'urgence

ANNEXE 2 : Le HCE à l'écoute des Associations

ANNEXE 3 : Ensemble contre le sexisme- communiqué de presse

SUR LA PROPOSITION DE L'AIDE UNIVERSELLE D'URGENCE

ANNEXE 1



Fondé le 18 avril 1901
Reconnu d'utilité publique

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES

AIDE UNIVERSELLE D'URGENCE

POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Sous l'impulsion de la sénatrice Valérie LETARD, le 16 janvier 2023, l'Assemblée Nationale a adopté à l'unanimité la proposition de Loi « créant une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales ».

L'objectif de cette proposition de loi : soutenir financièrement les femmes victimes de violences conjugales pour s'éloigner du conjoint ou du compagnon violent et prendre un nouveau départ.

Une aide d'urgence pourra être versée quand les violences sont justifiées par :

- Une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales,
- Un dépôt de plainte,
- Un signalement adressé au procureur de la République.

L'aide prendra la forme, selon la situation financière et sociale de la victime et de la présence d'enfants :

- D'un prêt sans intérêt,
- Ou d'un don.

Informée de cette aide financière par les services de Police ou de Gendarmerie, la victime pourra en faire la demande au moment du dépôt de plainte ou du signalement au Parquet et sera transmise à la Caisse d'Allocations Familiales ou à la Caisse de Mutualité Sociale Agricole.

Le montant de l'aide pourra varier suivant les besoins de la personne, dans la limite de plafonds (à fixer par décret) et sera versée dans les trois jours ouvrés pour une victime allocataire ou cinq jours pour une victime non-allocataire.

Le remboursement du prêt d'urgence pourra être mis à la charge du conjoint, partenaire ou concubin violent dans la limite de 5 000 €. Dans le cas contraire, la victime pourra bénéficier de remises et de réductions en fonction de sa situation.

L'aide universelle d'urgence sera applicable neuf mois maximum après la promulgation de la Loi, le temps de permettre aux CAF et MSA de préparer sa mise en œuvre.

la loi a été adoptée le 16 février 2023 par le SENAT et promulguée le 28 février suivant.

Siège social : 31 avenue de Ségur – 75007 PARIS

Correspondance à adresser au Siège administratif : 118, rue Jean-Claude Pirotte 16430-CHAMPNIERS

☎ +33 (0) 6 75 44 36 01 - mc.bertrand@sfr.fr

www.cnff.fr

LE HCE A L'ECOUTE DES ASSOCIATIONS

ANNEXE 2



Compte rendu de l'évènement « Le HCE à l'écoute des associations » du 6 mars 2023 à 14h30 Hôtel de Cassini – 32, rue de Babylone 75007 Paris

Le lundi 06 mars 2023, le [CNFF](#) a répondu présent à l'invitation du [Haut Conseil à l'Egalité](#) pour débattre d'un certain nombre de mesures issues du rapport contre le Sexisme.

A cette occasion 4 mesures phares proposées par le HCE ont été retenues par les associations en présence :

- Augmenter les moyens financiers et humains de la Justice pour spécialiser les magistrat-es;
- Instaurer une obligation de résultats pour l'application de la loi sur l'éducation à la sexualité et à la vie affective;
- Réguler les contenus numériques en particulier les contenus pornographiques en ligne;
- Généraliser l'égaconditionnalité (qui conditionne l'argent public à une contrepartie en terme d'égalité) et la budgétisation sensible au genre.

A l'issue de l'analyse du rapport présenté par le HCE, les sujets soulevés par les associations ont principalement porté sur les violences conjugales.

Il a été rappelé que malgré l'attirail juridique existant, nous déplorons le plus souvent la non-application des textes.

Pour rendre efficaces les lois en vigueur, il convient d'intégrer un contrôle et une évaluation des dispositifs.

Nous avons naturellement abordé des questions de Justice (ex: référer rapidement au procureur de la République dans le cadre d'un dépôt de plainte pour violences / Appliquer la loi de 2016 sur le système prostituteur...).

Il a également été question du suivi et de la prise en charge factuelle des auteurs de violences conjugales au-delà de l'hébergement d'urgence des victimes.

La jeune blogueuse Anissa Maille #metooanimation a tenu à souligner le lien direct entre les violences faites aux femmes et les mesures de protection des enfants en demandant à mutualiser les moyens.

Les discussions se sont ensuite prolongées sur la question de la régulation des contenus numériques pour lutter contre les stéréotypes, représentations dégradantes des femmes, en particulier les contenus pornographiques en ligne...

Marine Bermond, membre du comité exécutif du CNFF, représentait ce dernier.

Elle a tenu à souligner la nécessité pour le HCE de porter des mesures en cohérence avec les réflexions en cours à l'ONU New York lors de la 67ème Commission de la Condition des Femmes (#CSW67) rappelant ainsi le thème prioritaire "Innovation, évolution technologique et éducation à l'ère du numérique aux fins de la réalisation de l'égalité des sexes et de

l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles". Le CNFF communiquera prochainement une synthèse de sa participation à l'évènement parallèle « L'innovation par et pour les femmes » du 15 mars dernier ; ainsi que sur l'importance de sa présence à New York afin de garantir une cohérence et une unité de revendications sur notre territoire national dans la ligne de l'universalité des droits des femmes défendue à l'ONU.

Par ailleurs, Marine Bermond a précisé le thème d'examen de la CSW62 dont s'est emparé le CNFF lors de son dernier colloque sur les Femmes et la Précarité, à savoir : "Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural".

Lien vers le CP du HCE : <https://haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/actualites/article/cp-le-hce-a-l-ecoute-des-associations?fbclid=IwAR0kgDcPKexpHzNe5oi0zBZYHZbz-MYYLnjwoHpzYOKPGIG5oYAEPvL7E>

ENSEMBLE CONTRE LE SEXISME

COMMUNIQUE DE PRESSE

ANNEXE 3



Communiqué de presse 26/01/2023

Victoire pour le collectif *Ensemble contre le Sexisme* La journée du 25 janvier est déclarée « Journée nationale contre le sexisme »

Le collectif *Ensemble Contre le Sexisme* (ECLS) est constitué d'associations, d'instances en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, de réseaux de femmes et d'hommes d'entreprises engagé.e.s pour la mixité, la défense de l'égalité professionnelle et des droits des femmes, toutes et tous mobilisé.e.s pour lutter contre le sexisme sous toutes ses formes et dans tous les secteurs. Rendre visibles ses manifestations partout où elles se trouvent est l'objectif premier de l'association.

Depuis 2017, *Ensemble contre le Sexisme* organise chaque année, le 25 janvier, « la journée nationale contre le sexisme » et demande que cette journée soit inscrite dans l'agenda du pays comme « Journée nationale ».
La 6^e édition s'est déroulée hier.

À cette occasion, *Ensemble contre le Sexisme* a organisé le procès du sexisme devant une audience très large (près de 1 000 personnes en présentiel et distanciel). Le jury était appelé à se prononcer sur trois questions :

- Le sexisme tue-t-il le talent, la créativité et le désir ?
- Les hommes sont-ils engagés dans la lutte contre le sexisme ?
- Les institutions peuvent-elles et veulent-elles lutter contre le sexisme ?

Témoins et expertes se sont succédé à la barre afin d'éclairer la Cour et les juges, procureures et avocates de la défense, toutes bénévoles, issues du collectif. Les célèbres avocates du sexisme étaient Maîtres Phallocrata Patriarchos, Macha Misogyno et Désirée de Naguère.
(Replay sur Facebook et sur le site d'*Ensemble contre le Sexisme*)

La Journée nationale contre le Sexisme est enfin institutionnalisée le 25 janvier

Hier, lors de sa rencontre avec le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, Emmanuel Macron, Président de la République, a officialisé la création d'une Journée nationale contre le Sexisme à la demande de Sylvie Pierre-Brossolette, Présidente du HCE. Cette reconnaissance officielle est l'aboutissement de la démarche entreprise par l'association *Ensemble contre le Sexisme* depuis la création de cet événement annuel.

« L'institutionnalisation d'une Journée nationale contre le Sexisme est défendue par notre collectif depuis sa création. C'est une mise à l'agenda indispensable pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes, rendre visibles toutes les humiliations et les violences que le sexisme inflige aux femmes au quotidien. Le mouvement féministe saura faire bon usage de cette journée pour éradiquer le sexisme ! » explique Yseline Fourtic-Dutarde, co-présidente d'*Ensemble contre le Sexisme*.

« Nous nous réjouissons de cette reconnaissance de notre engagement face au sexisme. Nous saluons la décision du chef de l'État et le remercions de son soutien. C'est pour notre association une avancée considérable qui permettra de mobiliser chaque année un plus large public dans cette lutte indispensable contre le sexisme à mener dans tous les secteurs de la société : écoles, universités, collectivités territoriales, administrations, entreprises, associations, syndicats, tribunaux, partis politiques...

Nous remercions par ailleurs Madame Isabelle Rome, Ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité, pour sa présence en clôture de notre procès et son soutien constant à nos actions. » ajoute Catherine Ladousse, co-présidente d'*Ensemble contre le Sexisme*.

Suite au verdict et à la condamnation du sexisme au bannissement, le procès s'est conclu par une démonstration de solidarité et de sororité à l'attention des femmes qui se révoltent contre le sexisme dans le monde, et en Iran en particulier sous la bannière FEMME VIE LIBERTÉ.

Site internet : <https://www.ensemblecontrelesexisme.org>

Facebook : <https://www.facebook.com/EnsembleContreLeSexisme>

Twitter : [@CSexisme](https://twitter.com/CSexisme)

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/ensemble-contre-le-sexisme/>

Chaîne Youtube : Ensemble contre le sexisme

Pour vos articles et émissions, nous tenons à votre disposition les photos, vidéos et discours présentés lors du procès.

Le collectif remercie *Femmes ici et Ailleurs* et l'agence 1001 Lunes pour leur aide précieuse dans la réalisation de ce procès.

AAFA-Tunnel des 50 - Administration Moderne - Assemblée des femmes - Association Française des Femmes Juristes - Astrea - BECOMTECH - BPW France - CentraleSupélec au Féminin - Cercle InterElles - Chiennes de garde - COM EGALITE - Conseil national des Femmes Françaises - Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF) – Dans le genre Egales - Excision, parlons-en ! - Femmes à la Une – Femmes de justice – Femmes du monde et réciproquement – Femmes ici et ailleurs - Femmes pour le Dire Femmes, pour Agir (FDFA) – Femmes Ingénieures - Femmes solidaires - Fédération Nationale des CIDFF (FN-CIDFF) - Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) - Fondation des Femmes - Global Contact - Grandes Ecoles au Féminin - Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) - JUMP - Laboratoire de l'Égalité - Mouvement HF - Mouvement français pour le Planning familial - Observatoire de la qualité de vie au travail - ONU Femmes France - Sciences-Po au féminin - Social Builder - Women in Networking (WIN), Women Safe